

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-003-15735/24/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association France Active PACA dédiée à l'accompagnement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5827  
74371**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole réaffirme, au travers de son agenda de développement économique, son ambition d'un développement de proximité au service de ses habitants. Pour ce faire, elle entend « promouvoir et accompagner d'autres façons d'entreprendre », en soutenant la structuration d'une offre d'accueil et d'accompagnement des projets de l'Economie Sociale et Solidaire et d'innovation sociale. En 2023, l'ESS représente sur la Métropole 5 770 employeurs pour 71 800 salariés soit 13 % de l'emploi privé. Pourvoyeuse d'emploi sur le territoire métropolitain, elle regroupe une grande diversité d'acteurs qui répondent aux grands enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques, la Métropole est partie prenante d'une véritable task force réunissant les partenaires institutionnels (la Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités et les métropoles de la région) et les structures d'accompagnement (La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Paca, France Active PACA, L'Union régionale des sociétés coopératives et participatives PACA et Inter-Made) afin d'assurer une cohérence territoriale dans la structuration de l'offre d'accueil et d'accompagnement dédié aux projets ESS et d'innovation sociale.

France Active PACA, fait partie des partenaires ESS que la Métropole soutient depuis plusieurs années. Acteur incontournable de la finance solidaire, France Active PACA accompagne les structures de l'ESS et à impact, à tous les stades de leur vie.

L'offre de service de France Active PACA se structure autour de trois principales missions :

- Elle intervient sur les besoins en financement à tous les stades de la vie d'un projet via l'octroi de prêts solidaires ou de garanties facilitant l'accès au système bancaire ;
- Elle apporte conseils et expertises tout au long du parcours d'un entrepreneur via un suivi individuel et personnalisé auprès des différentes structures ;
- Elle met en réseau et améliore la visibilité des projets du territoire, afin d'en faire les moteurs d'un développement durable du territoire.

Bilan d'activité au 31/10/2023

	<b>FA PACA</b>	<b>Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence</b>
<b>Projets accompagnés</b>	268	88
<i>Dont TPE</i>	198	56
<i>Dont ESS</i>	70	32
<i>Dont SIAE</i>	3	1
<b>Projets accompagnés hors financement ITI *</b>	265	88
<b>Montant engagé par FA</b>	13.8 M€	3.4 M€
<b>Effet levier</b>	26.6 M€	6.9 M€
<b>Structures accompagnées dans le cadre d'un DLA</b>	123	85
<b>SOS/Rebond</b>	56	26
<b>Prêt local court terme (anciennement Ess'OR)</b>	5	3

D'autre part, France Active Paca a acquis une expertise certaine pour accompagner les structures dans leur démarche de responsabilité sociale et environnementale en étant par ailleurs l'un des principaux opérateurs du dispositif régional Cèdre. Chaque année, ce sont près d'une quarantaine de structures qui sont accompagnées dans leur projet de transformation environnementale et sociale.

Eléments de bilan complémentaire :

- Le Métropole connaît une dynamique plus forte, depuis plusieurs années, en concentrant une plus grande proportion de projets ESS financés. En 2023, 36% des projets accompagnés sont des projets ESS sur la Métropole alors qu'ils représentent 26% en région.
- France Active Paca assure une couverture territoriale sur l'ensemble du territoire Métropolitain, en captant, des projets de plus d'une dizaine de commune différentes dont la grande majorité sont localisés sur Marseille et Aix-en-Provence. Ce qui est représentatif des tendances en matière de création d'entreprise ESS sur la Métropole.
- La part des projets accompagnés dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'accompagnement) sur la Métropole est toujours aussi importante en 2023. Elle représente 68% des projets accompagnés contre 60% en 2022.

Perspectives 2024 :

France Active tend à maintenir les volumes d'activités de l'année 2023. L'association se fixe quatre grandes orientations pour 2024 :

- Évolution de l'offre d'investissement solidaire qui consiste à renforcer l'accompagnement des entreprises financées à chaque étape de leur vie et à intégrer davantage des outils financiers « transitionnels ». Il s'agit de moduler le taux d'un prêt selon le niveau d'engagement de l'entreprise. Chaque dirigeant aura la possibilité de renégocier son taux selon l'évolution de ses engagements.
- Constituer une communauté des financeurs de l'ESS en renforçant ses stratégies d'alliance avec des acteurs de l'investissement. En complément, France Active amorce un travail de fond auprès des entreprises accompagnées et financées sur la culture de l'investissement.
- Elaboration d'une offre « marketée » de comptabilité extrafinancière et déploiement en direction des structures de l'ESS et lancement d'un projet expérimental de traitement collectif, sur un territoire et un enjeu de la transition écologique, de la méthode de comptabilité extra financière.
- Développement sectoriel en accompagnant les projets de l'économie circulaire et par la promotion de réponses de l'Economie Sociale et Solidaire à la question sociale de la dépendance.

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue activement au développement économique du territoire métropolitain, en favorisant, par son action, la création et le maintien d'emploi via l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à forte dimension sociale et solidaire. L'association est un partenaire phare de la Métropole en la matière et ce depuis de nombreuses années.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 60 000 euros, au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°00005827.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association France Active PACA une subvention d'un montant de 60 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECOR-001-13223//23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Où le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt de permettre la création et le développement de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire via des outils financiers dédiés ;
- L'intérêt à soutenir des « entreprises engagées » dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations économiques qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique, inscrits dans l'agenda du développement économique métropolitain.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association France Active PACA d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2024.

#### **Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association France Active PACA ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER